

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Bureau	En exercice	Qui ont pris part à la DECISION
42	37	29
PRESENTS	27	
POUVOIRS	2	
ABSENTS	8	
Vote Pour :	26	
Vote Contre :	0	
Abstention :	3	

BUREAU
SEANCE DU LUNDI 17 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi dix-sept novembre à dix-sept heures trente, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Blaise AZNAR, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Olivier DAMEZ, Bernard EGUILUZ, Isabelle FOUROUX-CADENE, Nicolas GÉRAUD, Christophe GOURMANEL, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Guy SANGIOVANNI, Paul SALVADOR, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN,

Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, François VERGNES à Paul BOULVRAIS

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-François BAULES, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Alain GLADE, Marie GRANEL, Pascale PUIBASSET, Francis RUFFEL, Claire VILLENEUVE

Secrétaire de séance : Paul BOULVRAIS

N° 58_2025DB

ACTES : 7.3.2

OBJET DE LA DÉCISION DU BUREAU : 01- Ligne de trésorerie à mobiliser pour le Budget Mobilité d'un montant de 600 000 €

Exposé des motifs

La ligne de trésorerie d'un montant de 600.000 €, sur le Budget Mobilité, couverte par un contrat auprès du Crédit Mutuel arrive à terme le 9 décembre 2025.

Afin d'assurer tout au long de l'exercice budgétaire 2026 la fluidité dans la gestion de Trésorerie, une nouvelle consultation a été lancée pour le renouvellement de cette ligne. Parmi les six organismes bancaires consultés, deux organismes bancaires ont présenté leur proposition : le Crédit Mutuel et la Banque Populaire Occitane

L'offre économiquement la plus avantageuse est celle de La Banque Populaire Occitane dont les conditions sont les suivantes :

OFFRE DE FINANCEMENT CARACTERISTIQUES GENERALES ET CONDITIONS	
Emprunteur	Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet
Prêteur	Banque Populaire Occitane
Objet	Crédit de trésorerie Budget Mobilité
Montant	600 000 € (Six cent mille Euros)
Durée	1 an
Taux	TMEU3M + 0,65%, l'index ne pourra pas être inférieur à 0, le taux ne pourra donc pas être inférieur à 0,65%
Validité de l'offre	Jusqu'au 06/12/2025
Date de départ	01/12/2025
Paiement des intérêts	Trimestriel
Caractéristiques des tirages et modalités d'utilisation	Le déblocage de cette ligne peut être effectué en une seule fois ou par tirages successifs d'un montant minimum de 25 000 € au gré des besoins dans la limite du montant restant disponible sur l'engagement global de la ligne, déduction faite du montant des tirages déjà effectués.
Commission d'engagement	1 200 €
Appel de fonds	Pour un versement à J, la demande de fonds devra parvenir à la Banque Populaire Occitane à J avant 10 heures. Les versements sont effectués par virement.
Remboursement des fonds	Les remboursements de fonds se feront par virement au profit de la Banque Populaire Occitane
Dates de valeur Sur appels de fonds Sur remboursement de fonds	Le décompte des intérêts débute le jour où le virement est exécuté. Le décompte des intérêts s'achève le jour de l'encaissement effectif des fonds par la Banque Populaire Occitane
Modalités de décompte des intérêts	Les intérêts sont calculés chaque fin de trimestre civil en référence à l'index choisi, augmenté de la marge selon le nombre exact de jours rapporté à une année de 360 jours. Les intérêts sont payables chaque trimestre.

Le Bureau,

Où cet exposé,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1611-3-1, L 5211-1, L 5211-2, L 2121-29, L 2122-22 al. 3°,

Vu la délégation au Bureau mentionnée au 6^{ème} alinéa du tableau annexé à la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°217_2020 du 14 septembre 2020 portant délégation du Conseil de communauté au Bureau et au Président,

Considérant les contrats en vigueur auprès de :

- 1 contrat de ligne de trésorerie d'un montant de 2.500.000 €, sur le Budget Principal,
- 1 contrat de ligne de trésorerie d'un montant de 600.000 € sur le Budget Mobilité, arrivant à terme le 09/12/2025,
- 1 contrat de ligne de trésorerie d'un montant de 1.500.000 € sur le Budget Principal.

Vu le Cahier des Charges adressé aux divers organismes bancaires pour la consultation visant à la souscription d'une ligne de trésorerie d'un montant de 600 000 € pour le Budget Mobilité,

Après avoir pris connaissance des diverses offres de financement et après avoir procédé à la phase de négociation habituelle avec les différents organismes bancaires ayant présenté une proposition, Considérant l'avis favorable de la Commission Finances et Moyens généraux du 05 novembre 2025,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention de Blaise AZNAR, Florence BELOU et Michelle LAVIT) :

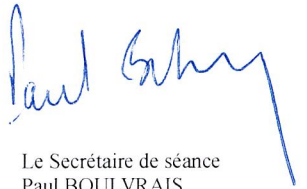
- **autorise** le Président à ouvrir la ligne de trésorerie auprès de La Banque Populaire Occitane,
- **autorise** le Président à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec La Banque Populaire Occitane **et l'habilite** à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie. Le Président reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le 21 NOV. 2025

- publication - mise en ligne
Le 21 NOV. 2025

Et/ou notification
Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS



Le Président,
Paul SALVADOR

Envoyé en préfecture le 21/11/2025

Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le 21/11/2025



ID : 081-200066124-20251117-58_2025DB-DE